



Nature du document : Procédure (PRO)		Id. Rte : RTE_2025_0342974_0
Version 1.0	Procédure de gestion des Free Issued Items	Date d'applicabilité Juin 2026
		17 Pages [00] Annexes

TABLE OF CONTENT

1.	Objet du document.....	3
2.	Références	3
3.	Définitions.....	3
4.	Suivi des FII	4
5.	Processus de transfert	5
5.1.	Essais de réception usine (FAT) / essais de libération	6
5.2.	Inspection des FII avant expédition depuis l'usine	6
5.3.	Dossier d'expédition (Dispatch Dossier)	7
5.4.	Inspection commune des FII	7
5.5.	Transfert successif de responsabilité et de garde (le cas échéant)	8
5.6.	Inspection après installation des FII.....	8
6.	Documentation de transfert.....	9

1. Objet du document

Le présent document a pour objectif de décrire la gestion des *Free Issued Items* (FII) pendant la phase d'exécution de la partie Travaux des projets de raccordement au réseau de parcs éoliens offshore.

Ce document définit les exigences concernant :

- La qualité des matériaux et équipements FII ;
- Les exigences de livraison ;
- Le processus de transfert de responsabilité et de garde (**Transfer of Care and Custody**) entre la Partie Fournisseuse et la Partie Réceptrice.

La présente procédure doit également être lue conjointement avec les documents et procédures listés à la section 2.

2. Références

#	Titre du document	Référence du document
[1]	Exigences d'Assurance Qualité	Référencé en Annexe 1
[2]	Procédure de Gestion Documentaire	Référencé en Annexe 1
[3]	Procédure de Gestion des Interfaces	Référencé en Annexe 1
[4]	Matrice de Responsabilité	Référencé en Annexe 1
[5]	Données d'entrée	- Conditions Particulières Caractéristiques des Ouvrage de Raccordement - Conditions Particulières Caractéristiques et Performances de l'Installation
[6]	Liste des Free Issued Items (FII)	Référencé en Annexe 1

3. Définitions

Dossier d'expédition (Dispatch Dossier) : dossier documentaire transmis avec le Free Issued Item transféré, regroupant les documents applicables au matériel ou à l'équipement FII concerné. Une copie du dossier doit être incluse dans l'emballage et livrée avec ledit matériel ou équipement FII.

Free Issued Items (FII) : équipements et/ou matériaux fournis par une Partie (Partie Fournisseuse) à une autre Partie (Partie Réceptrice) afin d'être utilisés ou intégrés dans les Travaux, avec ou sans transformation supplémentaire, que ces équipements ou matériaux soient intégrés par la Partie Fournisseuse, la Partie Réceptrice ou RTE, tel que défini dans la Matrice de Responsabilité réf. [4].

Outil de gestion des interfaces (Interface Management Tool) : principale plateforme d'interface par laquelle toutes les informations, communications et données relatives aux interfaces doivent être transmises par l'ensemble des parties prenantes. Cet outil est fourni et maintenu par RTE.

Notification d'inspection (NOI) : notification écrite émise pour informer les Parties concernées des détails d'un rendez-vous d'inspection de matériaux ou d'équipements (date, heure, lieu, point de contact...).

Partie (Party) : entité impliquée dans le processus de transfert des FII, à savoir la Partie Réceptrice, la Partie Fournisseuse, le Producteur et RTE. Le terme « Partie » peut désigner, sans limitation, le Producteur, les prestataires du Producteur (« Prestataire du Producteur » tel que défini dans la Convention de Raccordement), RTE ou les prestataires RTE pour le poste électrique en mer (« Prestataire de RTE » tel que défini dans la Convention de Raccordement).

P/N (Part Number) : numéro de pièce.

Liste de réserves (Punch List) : liste des travaux restant à réaliser et/ou des réserves identifiées lors de toute inspection des Free Issued Items.

Producteur (Producer) : désigne « le Producteur » tel que défini dans la Convention de Raccordement.

Partie Réceptrice (Receiving Party) : Partie à laquelle un Free Issued Item est remis.

S/N (Serial Number) : numéro de série.

Partie Fournisseuse (Supplying Party) : Partie qui fournit un Free Issued Item à la Partie Réceptrice.

Transfert de responsabilité et de garde (Transfer of Care and Custody) : action de transfert, d'une Partie Fournisseuse vers une Partie Réceptrice via RTE, de la responsabilité, de la garde et du contrôle d'un Free Issued Item.

Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde (TCCC) : document émis et signé par les Parties concernées afin de formaliser le transfert de responsabilité, de garde et de contrôle d'un FII ainsi que des risques associés, de la Partie Fournisseuse vers la Partie Réceptrice via RTE.

Travaux (Works) : désigne « Travaux » tel que défini dans la Convention de Raccordement.

4. Suivi des FII

Une liste des FII est fournie en référence [6] de la « Convention de Raccordement ». Sur la base de cette liste, qui devra être précisée par la Partie Fournisseuse, chaque Partie est responsable de la tenue à jour de tableaux de suivi (le « registre ») des FII.

Ce registre devra contenir au minimum les éléments suivants :

- Liste des FII à fournir avec leur référence telle que définie dans la liste des FII (réf. [6])
- Numéros de pièce (P/N) et numéros de série (S/N) associés permettant l'identification de l'item
- Description technique de l'item
- Type d'emballage (caisse, touret, en vrac, ...)
- Dimensions de l'emballage
- Poids de l'emballage
- Incoterm contractuel de livraison
- Date prévisionnelle de réception en usine (FAT – Factory Acceptance Test)
- Date prévisionnelle d'emballage
- Lieu de livraison prévu
- Date contractuelle de livraison
- Date de livraison prévue / réelle

- Référence du Dossier d'expédition (Dispatch Dossier)
- Statut du Dossier d'expédition
- Date prévue / réelle de Transfert de Responsabilité et de Garde
- Référence du Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde
- Statut d'émission et de signature du Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde
- Statut de la liste de réserves (Punch List)

Ce registre devra être partagé régulièrement avec RTE et, au minimum, à chaque évolution ou modification significative de celui-ci. Ce document fera l'objet de revues et de commentaires par RTE et la Partie Réceptrice.

5. Processus de transfert

Le processus de transfert d'un Free Issued Item d'une Partie à une autre, c'est-à-dire le processus de Transfert de Responsabilité et de Garde, se déroule en deux étapes comme indiqué ci-dessous :

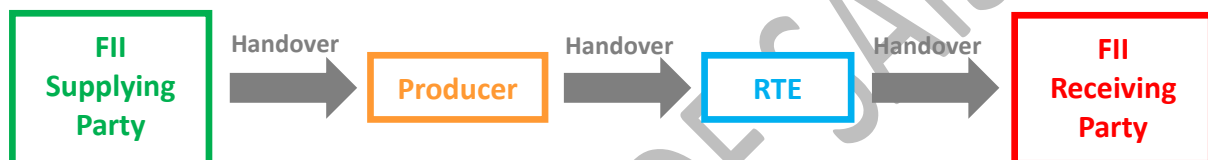


Figure 1 – processus de transfert des FII

- Le transfert des FII a lieu lors d'une inspection conjointe avec la présence d'un représentant de chacune des Parties : Partie Fournisseuse, Producteur, RTE et Partie Réceptrice.
- Le transfert d'un FII est formalisé par un unique Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde, signé par les représentants de chacune des Parties.
- Le TCCC est émis selon le modèle fourni en Annexe 1 de la présente procédure.

La méthode chronologique suivante s'applique :

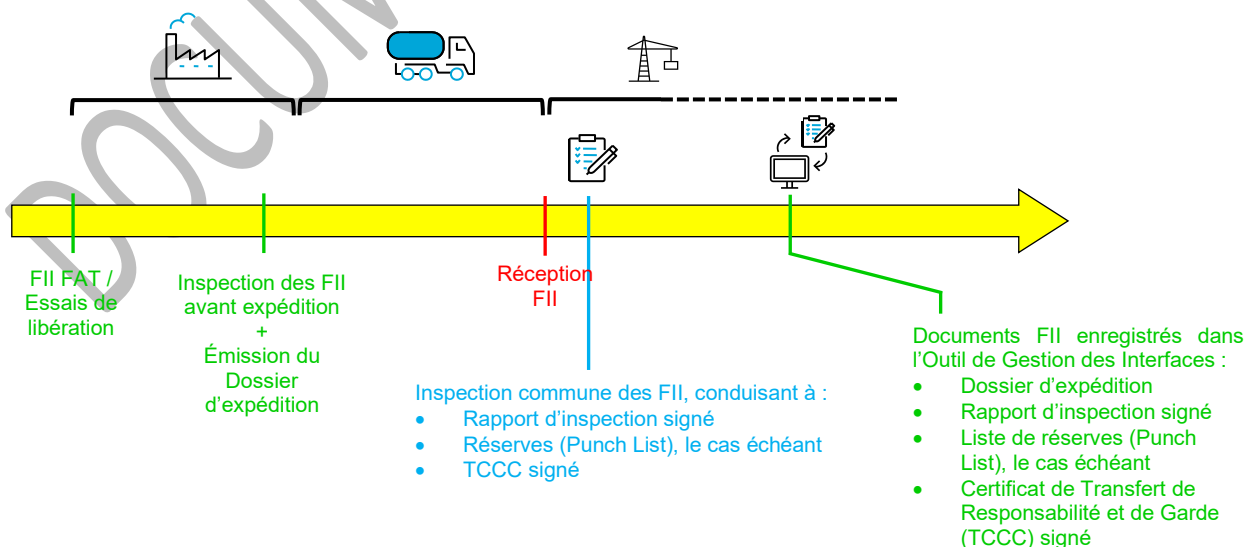


Figure 2 – étapes du processus de transfert des FII

Les différentes inspections identifiées dans la figure ci-dessus :

- Doivent faire l'objet de notifications appropriées par des NOI. Les NOI doivent être émises conformément aux délais de notification définis dans la « Convention de Raccordement » ;
- Donnent lieu à des rapports d'inspection et, le cas échéant, à l'émission de listes de réserves (Punch Lists).

Remarque :

La notification des inspections suit le même processus que celui défini dans les exigences d'Assurance Qualité [1]. Les NOI relatives aux FII ne seront pas émises via l'Outil de Gestion des Interfaces.

5.1. Essais de réception usine (FAT) / essais de libération

Lorsque, dans le cadre du processus de fabrication des FII, un FAT ou des essais de libération sont programmés par la Partie Fournisseuse, celle-ci doit notifier le Producteur, RTE et la Partie Réceptrice de la date de ces inspections ou essais afin que RTE et la Partie Réceptrice puissent y assister.

L'objectif de la participation de RTE et/ou de la Partie Réceptrice aux FAT ou essais de libération est de vérifier la conformité des interfaces des matériaux ou équipements FII tels que définis dans la référence [4].

Le processus suivant doit être respecté :

- La Partie Fournisseuse doit émettre une NOI spécifique informant RTE et la Partie Réceptrice de la date et du lieu du FAT pour le FII concerné. Le délai de notification doit être conforme à celui défini dans la « Convention de Raccordement ».
- RTE et la Partie Réceptrice confirment leur participation (ou non) au FAT.
- Lors du FAT, la présence de RTE et de la Partie Réceptrice, si elles participent, doit être précisée dans le Plan d'Inspection et d'Essais (ITP), et toute remarque doit être consignée dans le rapport de FAT.

5.2. Inspection des FII avant expédition depuis l'usine

RTE et la Partie Réceptrice peuvent également assister à l'inspection avant expédition des FII réalisée par le Producteur afin de vérifier la conformité des interfaces conformément à la Matrice de Responsabilité [4].

Dans ce cas :

- La Partie Fournisseuse émet une NOI spécifique précisant la date et le lieu de l'inspection pré-expédition.
- RTE et la Partie Réceptrice confirment leur participation.
- Toute anomalie (éléments manquants, dommages, documentation incomplète, etc.) donne lieu à une Punch List établie par la Partie Fournisseuse, mise à jour et jointe au TCCC.

Au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant l'expédition, la Partie Fournisseuse doit confirmer à RTE :

- la date et le lieu d'arrivée des FII ;
- les documents de livraison complets ;
- le point de contact.

Suite à la réception des informations transmises par la Partie Fournisseuse concernant l'expédition des FII, la Partie Réceptrice enverra un courrier électronique d'accusé de réception à la Partie Fournisseuse. Cet accusé de réception devra être envoyé au plus tard sept (7) jours avant la date prévisionnelle d'expédition des FII et devra confirmer l'acceptation de la date de livraison proposée.

La Partie Fournisseuse et la Partie Réceptrice conviennent que la Partie Fournisseuse ne procédera pas à l'expédition d'un FII si elle n'a pas reçu l'accusé de réception mentionné ci-dessus (permettant la livraison du FII sur site).

Si la Partie Fournisseuse n'a pas reçu l'accusé de réception dans le délai imparti, ou si la Partie Réceptrice ne peut accepter la date de livraison proposée, la Partie Fournisseuse et la Partie Réceptrice conviendront d'une nouvelle date de livraison pour les Free Issued Items.

Remarque :

Avant l'expédition des FII :

- les instructions de livraison applicables sur le site de la Partie Réceptrice doivent être communiquées par celle-ci à la Partie Fournisseuse (adresse de livraison, horaires d'ouverture, point de contact, etc.) ;
- la Partie Fournisseuse doit notifier à RTE les détails de l'expédition (dates d'expédition, ETD / ETA, documentation de transport, etc.) et s'assurer que le point de contact de la Partie Réceptrice a été informé de ces éléments ;
- la Partie Fournisseuse doit s'assurer que la date prévue d'expédition des FII est conforme à la date de livraison indiquée en Annexe 2 de la Convention de Raccordement, et la Partie Réceptrice doit veiller à confirmer une date comprise dans les délais de livraison définis dans cette même Annexe 2 – Conditions Particulières Réalisations & Financement du Raccordement.

5.3. Dossier d'expédition (Dispatch Dossier)

Avant l'expédition de tout FII, la documentation associée à ce FII doit être regroupée dans un Dossier d'expédition et émise par la Partie Fournisseuse. L'index du Dossier d'expédition est proposé en Annexe 2 de la présente procédure.

Le Dossier d'expédition est soumis au processus de revue documentaire par RTE ainsi que par la Partie Réceptrice.

Le dossier doit également être disponible physiquement à l'intérieur de la caisse ou de l'emballage du FII.

5.4. Inspection commune des FII

L'expédition des FII doit être réalisée par les Parties conformément à la référence [6] et à la « Convention de Raccordement », dans laquelle sont définis l'Incoterm, la date et le lieu de livraison.

Après l'expédition et la réception des FII sur le site de la Partie Réceptrice, le transfert s'effectue lors d'une inspection commune avec la participation d'un représentant de chacune des Parties : Partie Fournisseuse, Producteur, RTE et Partie Réceptrice. Cette inspection commune doit avoir lieu dès que possible après la livraison des FII concernés sur le site de la Partie Réceptrice, et si possible le jour même de leur livraison.

Remarque :

Tout dommage apparent affectant les FII et/ou leur emballage, identifié lors de la réception sur le site de la Partie Réceptrice, c'est-à-dire avant l'inspection commune, doit être immédiatement notifié par la Partie Réceptrice à RTE.

Le processus suivant s'applique :

- Sauf accord contraire entre les Parties, la Partie Réceptrice émet une NOI spécifique pour l'inspection commune des FII. Cette NOI doit notifier à RTE et à la Partie Fournisseuse la date et le lieu exacts de l'inspection commune. Le délai de notification doit être conforme à celui défini dans la « Convention de Raccordement ».

- Conformément à la référence [1], RTE et la Partie Fournisseuse doivent confirmer leur disponibilité et leur participation à l'inspection commune.
- RTE, le Producteur, la Partie Fournisseuse et la Partie Réceptrice réalisent l'inspection commune en procédant à une inspection visuelle et à une vérification des FII ainsi que de leur emballage, afin d'identifier tout dommage, manque, anomalie ou défaut apparent.

Lors de cette inspection commune, RTE compile les documents suivants avec l'assistance de la Partie Fournisseuse et de la Partie Réceptrice :

- **Dossier d'expédition (Dispatch Dossier)** : établi par la Partie Fournisseuse conformément à la section 5.3 de la présente procédure (voir Annexe 2 pour le contenu) ;
- **Rapport d'inspection de l'inspection commune** : ce document regroupe les informations, remarques et photos issues de l'inspection effectuée par les Parties. Il est dûment signé par toutes les Parties participantes et est joint au TCCC ;
- **Punch List (liste de réserves)** : établie par la Partie Fournisseuse et revue par toutes les Parties après l'inspection commune. Le cas échéant, elle est complétée avec les listes issues des étapes précédentes (ex. inspection pré-expédition). Il incombe à la Partie Fournisseuse de lever l'ensemble des points en suspens figurant dans cette liste ;
- **Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde (TCCC)** : document unique signé par les représentants des Parties. Lorsque cela est possible, le TCCC est signé lors de l'inspection commune (voir Annexe 1 pour le modèle). La date d'effet du TCCC correspond à la date de l'inspection commune.

Les documents FII listés ci-dessus doivent ensuite être enregistrés dans l'Outil de Gestion des Interfaces (cf. procédure réf. [3]).

5.5. Transfert successif de responsabilité et de garde (le cas échéant)

Dans le cas où un nouveau transfert d'un FII est requis entre des Parties, sauf cas spécifiques non décrits dans la présente procédure, le processus de transfert doit être répété. Dans cette situation, seules les étapes suivantes sont reproduites :

1. Inspection commune et émission du rapport d'inspection associé et/ou de la liste de réserves (Punch List) ;
2. Signature du Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde (TCCC) par les Parties.

Ces nouveaux documents FII ou les versions mises à jour doivent être transmis formellement via l'Outil de Gestion des Interfaces (réf. [3]).

5.6. Inspection après installation des FII

Conformément à la « Convention de Raccordement », le Producteur et RTE peuvent se coordonner pour réaliser des inspections des FII une fois installés par la Partie Réceptrice, afin de vérifier leur conformité avec les Travaux de chaque Partie, tels que définis à la référence [4].

Le processus suivant s'applique :

1. Inspection commune et émission du rapport d'inspection et/ou de la liste de réserves (Punch List) ;

2. Émission de la documentation pertinente visant à confirmer la conformité des Travaux ;
3. Signature du Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde (TCCC) par les Parties, le cas échéant.

La documentation associée à ces inspections complémentaires des FII doit être formellement transmise via l'Outil de Gestion des Interfaces (réf. [3]).

Remarque :

Les transferts successifs de responsabilité et de garde sont déterminés par la matrice de responsabilité de chaque Partie impliquant les FII concernés (réf. [4]).

6. Documentation de transfert

Comme détaillé dans les sections précédentes, les documents suivants doivent être émis dans l'Outil de Gestion des Interfaces afin de finaliser le processus de transfert pour chaque FII :

- Dossier d'expédition (Dispatch Dossier)
- Rapport d'inspection de l'inspection commune
- Liste de réserves (Punch List), le cas échéant
- Certificat de Transfert de Responsabilité et de Garde (TCCC)

L'émission, la revue et le partage de la documentation associée aux FII via l'Outil de Gestion des Interfaces sont décrits dans la procédure réf. [3].

La numérotation des documents émis dans le cadre du processus de transfert des FII doit être conforme à la Procédure de Gestion Documentaire réf. [2].

ANNEXE 1 – Modèle de Certificat de Transfert de Responsabilité, de Garde et de Contrôle (TCCC)

DOCUMENTS DE SAISINE



Transfer of Care, Custody and Control Certificate (TCCC) - Free Issued Items

Logo du Projet

TCCC No:

1. GENERAL INFORMATION

PROJECT name:

PROJECT reference:

RTE name:

LOCATION:

SUPPLYING PARTY name:

DATE:

RECEIVING PARTY name:

TIME:

2. FREE ISSUED ITEM(S) DESCRIPTION

#	Item(s) Description	QTY	P/N	S/N	Packing List Ref.
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
Dispatch Dossier Ref.					



Transfer of Care, Custody and Control Certificate (TCCC) - Free Issued Items

Logo du Projet

3. FREE ISSUED ITEM(S) CONDITION

At the Date and Time of this Transfer of Care and Custody Certificate, it is established that the physical condition of the above-described Free Issued Item(s) is as detailed in the following documents:

1. Inspection Report:

Inspection Report Reference No.: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX,
issued following the common inspection of the FII by the Parties on:
Inspection Date: XX/XX/XXXX,
as provided in attachment to this certificate. (Ref. enclosed Section 6)

2. Punch List (if applicable):

Punch List Reference No.: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX,
issued following the common inspection of the FII by the Parties on:
Punch List Date: XX/XX/XXXX,
as provided in attachment to this certificate. (Ref. enclosed Section 6)

4. COMMENTS



Transfer of Care, Custody and Control Certificate (TCCC) - Free Issued Items

Logo du Projet

5. FREE ISSUED ITEM(S) HANDOVER STATEMENT

**Transfer of Care and Custody from:
SUPPLYING PARTY to RTE**

**Transfer of Care and Custody from:
RTE to RECEIVING PARTY**

**Contract Reference
between RTE and
Supplying Party:**

**Contract Reference
between RTE and
Receiving Party:**

The Parties hereby confirm that at the above stated Date and Time, the Free Issued Item(s) described in above Section 2 have been delivered at the above stated Location in the physical conditions described in above Section 3, as the same may have been supplemented with some comments in Section 4 and with some attachments in Section 6.

*Pursuant to Clause **XXX** of the above referenced Contract, RTE and the Supplying Party hereby certify that, as of the Date and Time of this TCCC, the care, custody and control of the concerned Free Issued Item(s) have been transferred from the Supplying Party to RTE and the associated risks shall therefore pass on to RTE.*

The Parties hereby confirm that at the above stated Date and Time, the Free Issued Item(s) described in above Section 2 have been delivered at the above stated Location in the physical conditions described in above Section 3, as the same may have been supplemented with some comments in Section 4 and with some attachments in Section 6.

*Pursuant to Clause **XXX** of the above referenced Contract, RTE and the Receiving Party hereby certify that, as of the Date and Time of this TCCC, the care, custody and control of the concerned Free Issued Item(s) have been transferred from RTE to the Receiving Party.*

Consequently, the Receiving Party hereby accepts the care, custody and control of such Free Issued Item(s) as well as the associated risks.

**For the
Supplying Party**

For RTE

For RTE

**For the
Receiving Party**

Representative
name:

Representative
name:

Representative
name:

Representative
name:

Position

Position

Position

Position

Date

Date

Date

Date

Signature

Signature

Signature

Signature



Transfer of Care, Custody and Control Certificate (TCCC) - Free Issued Items

Logo du Projet

6. ATTACHMENTS

Attachment 1: Inspection Report Reference No.: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Attachment 2: Punch List Reference No.: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Attachment 3: XXXXXXXX [Note:- Any relevant documents or information related to the Free Issued Item(s) physical conditions, such as pictures, sketches etc, can be attached in this Section 6.]

DOCUMENTS DE SAISINE



ANNEXE 2 – Index du Dossier d'expédition

DOCUMENTS DE SAISINE

	DISPATCH DOSSIER index	(*) When Applicable	Applicable? (OK or N/A)
DD 1	Release Documentation		
1.1	Packing List / Invoice		
1.2	Inspection Release Note		
1.3	Final Inspection Checklist (*)		
1.4	Outstanding Working List / Punch List (*)		
1.5	Inspection and Test Plan (signed version)		
1.6	Independent Inspection Authority Release Note (*)		
DD 2	Certificate of Compliance / Concessions		
2.1	Certificate of Conformity		
2.2	Concession Request (*)		
2.3	Non-conformity Reports (*)		
DD 3	Handling / Installation / Commissioning		
3.1	Packing & Preservation Procedure		
3.2	Handling & Shipping Procedure		
3.3	Slings / Lifting Procedure		
3.4	Test Certificates of Lifting Equipment (*)		
3.5	Installation Procedures		
3.6	Pre-commissioning / Commissioning Procedure		
DD 4	Equipment documentation		
4.1	Drawings / schematics		
4.2	Test report (qualification tests, FAT, ...)		
4.3	Coating report		
4.4	Instrument's Test / Calibration Certificates Endorsement (*)		
4.5	Materials Certificates		
4.6	Welding Book		
DD 5	Material Safety Data Sheets		
5.1	Material Safety Data Sheets (MSDS)		
DD 6	Other Supplier Documents		
6.1	According to Supplier Recommendation		



END OF DOCUMENT

DOCUMENTS DE SAISINE